



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DES
LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de l'Urbanisme et
de l'Environnement

ARRETE N° 1071 DU 1^{er} MARS 2005

Portant approbation du document d'objectifs du
Site Natura 2000 n° FR2100248
« Rebord du plateau de Langres à Cohons et Chalindrey »
N° Régional 03

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la Directive Européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.414-2 et suivants, et les articles R.214-23 et suivants relatifs aux documents d'objectifs et contrats Natura 2000 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2001 portant création du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rebord du plateau de Langres à Cohons et Chalindrey », modifié par les arrêtés du 21 octobre 2002 et du 16 février 2004 ;

Vu l'avis du Comité de Pilotage local en date du 24 novembre 2004 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100248 (n° régional 03) « Rebord du plateau de Langres à Cohons et Chalindrey » est approuvé.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.214-26 du Code de l'Environnement, ce document est tenu à la disposition du public en Mairie des communes de BALESMES-SUR-MARNE, BOURG, CHALINDREY, COHONS, LE PAILLY, NOIDANT-CHATENOY.

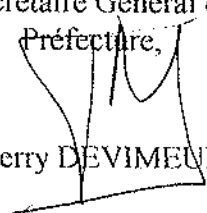
Ce document est également consultable à la Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Marne.

Article 3 : M le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, M. le Directeur Régional de l'Environnement de Champagne-Ardenne, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Marne, MM. les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du Comité de Pilotage et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 14 MARS 2005

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la
Préfecture,

Thierry DEVIMEUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Devimeux', is written over the printed name. The signature is stylized and somewhat abstract, with a large 'T' and 'D'.